

Arrêté n°2025-013-Faculté des Sciences et des Sciences de l'Ingénieur (SSI)

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de professionnelle mention Bio-industries et biotechnologies parcours Techniques d'analyses chimiques et biologiques

Le directeur de composante,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
 Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle Techniques d'analyses chimiques et biologique mention Bio-industries et biotechnologies est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année
L1	Président.e Emilie PORTIER (E)	Président.e Emilie PORTIER (E)	Président.e Emilie PORTIER (E)
	Fabienne FAY (EC)	Fabienne FAY (EC)	Fabienne FAY (EC)
	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)
	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)
	Gaëlle BOIS (E)	Gaëlle BOIS (E)	Gaëlle BOIS (E)
	Colin PAWLOWSKI (E)	Karine VALLEE (EC)	Karine VALLEE (EC)
		Sophie RODRIGUES (EC)	Sophie RODRIGUES (EC)
			Colin PAWLOWSKI (E)

	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
L2	Président.e Karine VALLEE (EC)	Président.e Karine VALLEE (EC)	Président.e Karine VALLEE (EC)	Président.e Karine VALLEE (EC)
	Fabienne FAY (EC)	Fabienne FAY (EC)	Fabienne FAY (EC)	Fabienne FAY (EC)
	Emilie PORTIER (E)	Emilie PORTIER (E)	Emilie PORTIER (E)	Emilie PORTIER (E)
	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)
	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)
	Chrystèle DUFAU (EC)	Alain DUFOUR (EC)	Alain DUFOUR (EC)	Alain DUFOUR (EC)
	Copin DALYAL (P)	Copin DALYAL (P)	Copin DALYAL (P)	Copin DALYAL (P)
	Gwénola HOREL (P)	Gwénola HOREL (P)	Gwénola HOREL (P)	Gwénola HOREL (P)



	1 ^{er} semestre	2 nd semestre	Année	Diplôme
LP3	Présidente Fabienne FAY (EC)	Présidente Fabienne FAY (EC)	Présidente Fabienne FAY (EC)	Président Gilles BEDOUX (EC)
	Emilie PORTIER (E)	Emilie PORTIER (E)	Emilie PORTIER (E)	Laurent VANDANJON (EC)
	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)	Charlotte NIRMA (EC)	Fabienne FAY (EC)
	Karine VALLEE (EC)	Karine VALLEE (EC)	Karine VALLEE (EC)	Gwénola HOREL (P)
	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)	Amandine CISSE (E)	
	Pierre SAULEAU (EC)	Gwénola HOREL (P)	Gwénola HOREL (P)	
	Gwénola HOREL (P)	Laure TAUPIN (P)	Laure TAUPIN (P)	
	Laure TAUPIN (P)			

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. Le Directeur de l'UFR SSI est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

À Lorient, le 08/10/2025

Le Directeur de l'UFR SSI,

Gilles DURRIEU

